

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE LUNDI 13 SEPTEMBRE 2021 À 19 H 30 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE JEAN-GUY-POIRIER.

Sont présents et forment quorum sous la présidence du maire, Denis Gauthier;

La conseillère Annie Lévesque de même que les conseillers Richard Bourdages, Pierre Sarrazin, Dial Lepage et Stéphane-Alexandre Blais.

Est également présente : Madame Nathalie Arsenault, directrice générale et secrétaire-trésorière.

2021-09-13-01 Ouverture de la séance

2021-09-13-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que l'ordre du jour soit adopté.

2021-09-13-03 Lecture et adoption du dernier procès-verbal

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 août 2021;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dial Lepage et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 août 2021 soit adopté.

2021-09-13-04 Liste des déboursés du mois d'août

Pour faire suite à l'étude de cette liste par les membres du Conseil; il est proposé par le conseiller Richard Bourdages et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que cette liste au montant de 108 825,⁰³ \$ soit acceptée.

Le Conseil prend acte de la liste dont les déboursés ont été effectués en relation avec les pratiques et les règles en vigueur à la Municipalité.

2021-09-13-05 Correspondance (dons)

Tourisme Gaspésie

Il est proposé par le conseiller Dial Lepage et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que Municipalité de Saint-Siméon renouvelle son adhésion à titre de membre de Tourisme Gaspésie pour l'année 2021-2022.

2021-09-13-06 Suivi du maire concernant la situation de la COVID-19

Monsieur le maire effectue un suivi sur les récents développements concernant la situation entourant la COVID-19.

**2021-09-13-07 Adoption du Règlement numéro 489-21
Relatif à l'instauration d'un programme Rénovation Québec visant
la bonification d'un projet AccèsLogis Québec**

CONSIDÉRANT l'avis de motion préalablement donné à cet effet et de l'étude de son contenu par le Conseil;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par le Code municipal;

CONSIDÉRANT QUE le maire mentionne l'objet du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Sarrazin et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que le Règlement numéro 489-21, relatif à l'instauration d'un programme Rénovation Québec visant la bonification d'un projet AccèsLogis Québec, soit adopté.

**2021-09-13-08 Adoption du Règlement numéro 494-21
Décrétant l'acquisition d'un camion 10 roues neuf avec benne multifonction et un emprunt de 300 000 \$**

CONSIDÉRANT l'avis de motion préalablement donné à cet effet et de l'étude de son contenu par le Conseil;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par le Code municipal;

CONSIDÉRANT QUE le maire mentionne l'objet du règlement;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Dial Lepage et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que le Règlement 494-21, décrétant l'acquisition d'un camion 10 roues neuf avec benne multifonction et un emprunt de 300 000 \$, soit adopté.

**2021-09-13-09 Avis de motion – Règlement numéro 495-21
Relatif à l'utilisation de l'eau provenant de l'aqueduc public**

Le conseiller Stéphane-Alexandre Blais donne avis de motion à l'effet qu'à une séance subséquente, sera soumis, pour adoption, le Règlement 495-21, relatif à l'utilisation de l'eau provenant de l'aqueduc public.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

2021-09-13-10 Vente du lot 5 596 155 à monsieur Marc-André Poirier

CONSIDÉRANT la demande reçue de monsieur Marc-André Poirier pour l'acquisition d'une parcelle de terrain appartenant à la Municipalité de Saint-Siméon, identifiée par numéro de lot 5 596 155, du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Poirier est ouvert à permettre un éventuel développement des sentiers pédestres, cyclables et de ski de fond sur ce lot;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Bourdages et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) :

QUE le conseil municipal autorise la vente du lot numéro 5 596 155 à monsieur Marc-André Poirier;

QUE le prix de vente, établi selon l'évaluation municipale, soit de 11 300 \$, plus les taxes applicables, s'il y a lieu;

QUE la Municipalité désigne monsieur Denis Gauthier, maire, et madame Nathalie Arsenault, directrice générale et secrétaire-trésorière, pour agir à titre de signataires de l'acte de vente;

QUE cet immeuble est vendu avec la garantie légale de propriété seulement. La vente étant faite sans garantie légale de qualité, aux risques et périls de l'acheteur.

**2021-09-13-11 Officialisation du nom d'une nouvelle voie de communication
Chemin Edmond-Cousin**

CONSIDÉRANT le projet de développement d'une nouvelle voie de communication dans le secteur du rang 7 Ouest de Bonaventure;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Bonaventure, par la résolution numéro 2021-05-123, a procédé à une demande d'officialisation du nom d'une nouvelle voie de communication sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'une portion de cette voie est située sur le territoire de la Municipalité de Saint-Siméon;

CONSIDÉRANT QUE dans un souci d'uniformité, la Commission de toponymie du Québec requière la collaboration de la Municipalité de Saint-Siméon afin de procéder à l'officialisation de ce nom par la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Annie Lévesque et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) d'accepter que cette nouvelle voie, située dans le secteur du rang 7 Est de Saint-Siméon, soit nommée chemin Edmond-Cousin.

QU'une demande soit acheminée à la commission toponymique pour confirmer ce nom de voie de communication.

**2021-09-13-12 TECQ 2019-2023
Modification de la programmation de travaux no 1**

ATTENDU QUE :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Dial Lepage et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 1 modifiée ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 1 modifiée ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

2021-09-13-13 Autres sujets

**2021-09-13-13-01 Étude d'avant-projet – nouveau chalet au site de l'Île
Octroi du mandat**

ATTENDU l'étude de vétusté effectuée pour l'actuel chalet situé au site de l'Île;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon désire procéder à la réalisation d'une étude d'avant-projet pour la construction d'un nouveau bâtiment pour remplacer le chalet existant au site de l'Île;

ATTENDU que cette étude est admissible dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR), volet Études, recherches et développement;

ATTENDU les demandes de soumission envoyées à cet effet et la réception d'une (1) soumission;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Richard Bourdages et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) de mandater la firme Pierre Bourdages Architecte (PBA) pour la réalisation d'une étude d'avant-projet visant le remplacement du bâtiment actuel situé au site de l'Île. Ce mandat est donné selon les termes de la proposition soumise le 31 août 2021, au montant de 10 620 \$, taxes en sus.

2021-09-13-14 Période de questions

Les commentaires et questionnements soulevés concernent les modalités entourant le passeport vaccinal, les modalités de paiement relatives aux futurs logements pour personnes âgées en légère perte d'autonomie et l'achat du camion avec benne multifonction.

Dix personnes étaient présentes.

2021-09-13-15 Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la conseillère Annie Lévesque propose la levée de la séance, il est 21 h.

Denis Gauthier
Maire

Nathalie Arsenault
Directrice générale